

---

Dons envoyés par le procureur de la commune de Pont-de-l'Arche, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons envoyés par le procureur de la commune de Pont-de-l'Arche, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 664;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_40032\\_t1\\_0664\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40032_t1_0664_0000_3);

---

Fichier pdf généré le 16/02/2024

ouverture pour en reconnaître les objets enfermés.

« Le procureur de la commune de Pont-de-l'Arche,

« VOYER. »

« Il y avait 5 décorations, 2 cachets d'argent, 1 étui d'or, 1 paquet de fleurs de lis et de trèfles dorés. »

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (1).

Le procureur de la commune de Pont-de-l'Arche envoie 5 croix dites de Saint-Louis, 2 cachets d'argent et 1 étui de vermeil, trouvés chez André-Jean Levavasseur, traduit au tribunal révolutionnaire, et des fleurs de lis en or détachées de dessus des ornements d'église. Mention honorable.

Le ministre de la justice écrit que le citoyen Rufat, administrateur du district de Toulouse, mandé à la barre par décret du 24 juin dernier, est arrivé à Paris.

La Convention décrète qu'il sera traduit devant son comité de Salut public (2).

Un citoyen qui ne veut pas être nommé fait don de 2 médailles, dont l'une représente un pape et l'autre un empereur.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit le document des Archives nationales (4).

Un citoyen qui ne veut pas être nommé, fait don de deux médailles, dont l'une représente un pape, et l'autre un empereur, et écrit la lettre suivante :

« Les deux médailles que je t'envoie, citoyen, arriveront au creuset bien plus pures quand elles auront passé sur l'autel de la patrie. C'est le seul motif qui fait que je te prie de les y envoyer par ce chemin. Je regrette qu'elles n'aient une plus grande valeur. Aussi ne voulant pas me faire un mérite de cette offrande, ou bien me débarrasser de deux figures qui m'importent, je te prie de ne pas me nommer.

« Salut et fraternité. »

Les administrateurs du département de police font passer le total journalier des détenus dans les différentes prisons de Paris, qui se monte, à l'époque du 14 frimaire, à 3,440 (5).

(1) Premier supplément au *Bulletin de la Convention* du 6<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (vendredi 6 décembre 1793).

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 384.

(3) *Ibid.*

(4) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 811.

(5) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 384.

Suit la lettre des administrateurs du département de police (1).

« Commune de Paris, le 15 frimaire de l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président.

« Les administrateurs du département de police vous font passer le total journalier des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, à l'époque du jour d'hier. Parmi les individus qui y sont renfermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats, assassinats, contre-révolution, délits de police municipale, correctionnelle, militaire, et d'autres pour délits légers.

« Conciergerie.....	508
« Grande-Force.....	617
« Petite-Force.....	269
« Sainte-Pélagie.....	204
« Madelonnettes.....	265
« Abbaye (y compris 23 militaires et 5 otages).....	128
« Bicêtre.....	735
« A la Salpêtrière.....	359
« Chambres d'arrêt à la Mairie.....	88
« Luxembourg.....	367

« Total..... 3.440

« Certifié conforme aux feuilles journalières à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris.

« GODARD; CORDAS; CAILLIEUX. »

Les administrateurs du district de Bar-sur-Seine envoient la liste des prêtres de leur ressort qui ont déjà renoncé à leurs qualités; toutes les cloches descendent en foule et se rassemblent au chef-lieu de district; les immeubles des émigrés sont en vente.

Insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre des administrateurs du district de Bar-sur-Seine aux députés de l'Aube (3).

Aux citoyens députés du département de l'Aube.

« Bar-sur-Seine, le 9 frimaire, l'an II de la République française.

« Nous vous envoyons la liste des prêtres qui, depuis trois jours, ont renoncé à leur qualité. Nous espérons que vous voudrez bien la mettre sous les yeux de la Convention. Ce n'est que le commencement. Demain nous aurons de quoi

(1) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 822.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 384.

(3) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 822.